

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Jeudi 24 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre, à 16h, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubreau, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 15 septembre 2015

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Raymond BIGLIA, Isabelle BLAS, Laurent COMBEL, Jean-Paul EYMARD, Daniel FERNANDEZ, Claude GUILLAUME, Odile LUQUET, Alain MATHERON, Jean Michel REY, Céline REYNAUD, Anne ROISEUX, Jean Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Gilbert TREMOLET, Eric VANONI
En exercice : 22	
Présents : 15	<u>Excusés</u> : Jean ARAMBURU, Bernard FEUILTAINE, Philippe LEEUWENBERG, Hervé REYNAUD, Jacques SAUVAN, Angelo VIVENZIO, Dominique YALOPOULOS, Bernard BUIS, Martine CHARMET.
Votants : 15	<u>Secrétaire de séance</u> : Isabelle BLAS
	<u>Egalement présents</u> : Olivier FORTIN, Céline BELBEOC'H

Le quorum est atteint.

Le compte rendu du bureau du 9 juillet 2015 est validé.

Le secrétaire de séance est I.Blas.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. INFORMATION

1. Service commun : information : convention de prestation de services pour le secrétariat de mairie de Barsac et de Recoubreau (Olivier Toureng)

B. DECISIONS

2. Enfance : Demande de subvention sur le programme petits travaux 2015 (Daniel Fernandez / Claude Guillaume)

3. Enfance Jeunesse : attribution des travaux de réhabilitation des bureaux de l'Espace Social et Culturel à Die (Claude Guillaume).

4. Enfance : demande de subvention sur la 3^{ème} tranche de travaux Palais Social (Raymond Biglia/Claude Guillaume)

5. Zone d'Activités de Die : validation des conventions avec ERDF relatives à l'établissement et à l'exploitation de la nouvelle ligne électrique (Olivier Toureng).

6. Personnel : Modification de la durée de travail du poste chargé de pesée fiscale (Olivier Toureng)

7. Personnel : Création d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet (Olivier Toureng)

8. Personnel : Création d'un emploi de catégorie B – filière administrative à temps complet (Olivier Toureng)

9. Personnel : Accueil de deux services civiques (Olivier Toureng)

10. Personnel : Suppression d'emplois (Olivier Toureng)

11. Agriculture/Forêt : Plan d'Approvisionnement Territorial (Olivier Toureng)

C. QUESTIONS DIVERSES

A.Matheron informe que 105 candidatures ont été reçues pour le poste de directeur de l'office de tourisme. 8 personnes seront convoquées lors de l'entretien les 6 et 7 octobre en présence de B.Feuilaine et O.Fortin.

A. INFORMATION

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

1. Service commun : information : convention de prestation de services pour le secrétariat de mairie de Barsac et de Recoubeau.

O.Tourenge constate qu'il est très difficile de trouver des secrétaires de mairie aussi polyvalentes que celles qui exercent dans les très petites communes rurales du Diois. Il se réjouit de la mise en place de ce service.

O.Fortin présente les différences entre les demandes permanentes et temporaires :

- Pour les demandes permanentes comme celle de Barsac, si la résidence administrative peut être la commune d'accueil, le coût pour la commune comprendrait le salaire chargé au prorata du temps passé + 10% des coûts salariaux. La question de la résidence administrative est en cours de validation auprès du centre de gestion.
- Pour les communes qui demanderaient le service de manière temporaire, aux coûts salariaux s'ajouteraient les frais de déplacement (en temps et en distance) et le panier repas, selon la formule choisie (à la journée ou demi-journée).

Pour l'estimation des frais de transports, le calcul, établi à partir d'un transport médian, permet l'équité entre les communes et reste attractif. L'objectif est aussi que le service intercommunal s'équilibre. Le service sera évalué, au bout d'un an, pour réajuster en fonction de la réalité. L'employeur est la CCD, la commune lui rembourse le coût de la prestation.

A.Matheron rappelle que le schéma de mutualisation est à valider avant la fin de l'année. La commission de lundi dernier a réuni peu de communes. O.Fortin précise que les communes recevront un questionnaire qui permettra d'élaborer le diagnostic territorial des besoins ou actions de mutualisation.

O.Tourenge annonce que si les demandes futures représentaient demain 3 ou 4 secrétaires à remplacer, le service mutualisé devrait évoluer pour partager les temps.

B. DECISIONS

2. Enfance : Demande de subvention sur le programme petits travaux 2015 (Daniel Fernandez / Claude Guillaume)

Le Vice-président en charge de l'Enfance Jeunesse expose :

Pour améliorer le cadre de travail et la fonctionnalité des bâtiments liés à l'Enfance du Diois, la Communauté des Communes du Diois entreprend des petits travaux d'entretien. Les détails de ces travaux ainsi que le plan de financement sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Aux Lucioles		CAF (55% du total HT)	13 094 €
Clôture et portillon (devis)	1 705€	CD Plan enfance 2015	5 951 €
Peinture (devis)	4 305€	(25% du total HT) acquis	
A petits pas : terrasse (devis)	7 568€	Autofinancement CCD	4 761 €
Brise-soleil, store, portes de placards (estimation)	3 500€		
Aux z'enfants d'abord : clôture (devis)	1 180€		
Aux 4 Jeux Dye			
Peinture (estimation)	5000€		
interphone (devis)	548 €		
TOTAL Dépenses Travaux 2015	23 806€	TOTAL Recettes Travaux 2015	23 806€

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les travaux présentés et le plan de financement
- autorise le Président à demander les subventions à la CAF.
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

J.M.Rey est surpris qu'il y ait déjà des travaux à faire sur ce bâtiment neuf. Pour lui, le maître d'œuvre s'est trompé. O.Fortin précise que le bois pourtant prévu aux usages extérieurs paraît inadapté à une terrasse pour jeunes enfants (nombreuses échardes dangereuses).

O.Luquet demande si ce n'est pas le rôle de l'architecte de dire si l'essence proposée est adaptée ou pas. Plusieurs membres du Bureau regrettent ces dépenses supplémentaires et ont le sentiment que cela arrive souvent. A.Matheron répond que l'on essaie de faire travailler les entreprises locales et rappelle que d'autres chantiers comme la réhabilitation des anciens tribunaux se déroulent bien sans dérapage financier.

3. Enfance Jeunesse : attribution des travaux de réhabilitation des bureaux de l'Espace Social et Culturel à Die (Claude Guillaume).

Le Vice-président en charge des travaux expose :

Il est prévu de réaliser une 3ème tranche de travaux au Palais social comprenant :

- Dans les bureaux/accueil ESCDD, des améliorations thermiques : isolation du toit, changement des fenêtres, installation de radiateurs connectés à la chaudière
- Réfection du hall
- Au centre de loisirs : Amélioration phonique, pose d'une marquise, alarme incendie, pose d'un robinet extérieur pour jeux d'eau et d'une pompe de relevage, pose d'un lave-main.

Le marché est décomposé en trois lots : Lot n°1 : plomberie-chauffage ; Lot n°2 : menuiseries extérieures ; Lot n°3 : faux plafonds-doublages-plâtrerie-peinture.

Une consultation a été lancée le 30 juin 2015 avec une date de remise des offres fixées au 4 août 2015. Après analyse des offres au regard des critères inscrits au règlement de la consultation ; prix 60 % et valeur technique 40 % les offres économiquement les plus avantageuses sont :

- Lot n° 1 Plomberie du Glandasse ZA de Guignaise 26410 Châtillon-en-Diois pour un montant de 10 763.04 €HT.
- Lot n°2 BCV Diffusion Chabanel Avenue de la Clairette 26150 Die pour un montant de 26 220.01 €HT.
- Lot n°3 Polyservice Quartier de Piscigne 26150 Die pour un montant de 2 830.00 €HT.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir les offres des sociétés référencées ci-dessus
- autorise le Président à signer les marchés de travaux correspondants.
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette décision.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

4. Enfance : demande de subvention sur la 3^{ème} tranche de travaux Palais Social (Raymond Biglia/Claude Guillaume)

Le Vice-président en charge des travaux expose :

La 3^{ème} tranche de travaux à l'Espace Social peut faire l'objet de subvention. Le plan de financement ci-dessous sera donc actualisé au regard des offres retenues précédemment.

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Améliorations thermiques		CAF (60% du total HT)	36 635 €
Isolation des toits (devis)	2 058€	Autofinancement CCD (40%)	24 423 €
Menuiseries (estimation)			
Plomberie/chauffage (estimation)	47 500€		
Doublage plafond (estimation)			
Réfection hall d'entrée (estimation)	5 000€		
Centre de loisirs (estimations)			
Installations phoniques	3000€		
Marquise	1 500€		
Alarme incendie	500€		
Robinet extérieur	500€		
Pompe de relevage	500€		
Lave-main	500€		
TOTAL Dépenses Travaux palais social 2015	61 058€	TOTAL Recettes Travaux palais social 2015	61 058€

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide ce plan de financement**
- **autorise le Président à demander les subventions à la CAF**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

A.Matheron note que la marquise risque de ne pas satisfaire l'Architecte des Bâtiments de France. Il est précisé qu'elle ne sera réalisée qu'après retour du permis conforme et si sa nécessité est réellement validée. I.Blas demande à quoi sert la pompe de relevage. C.Guillaume répond que le lave-main étant plus bas que le réseau d'assainissement, il nécessite cette pompe. Il est répondu à C.Reynaud que les 60% de la CAF sont un plafond. J.M.Rey demande où en est-on par rapport à la fin des financements du Département sur la prévention spécialisée. A.Matheron indique que ce point sera abordé lors du conseil.

5. Zone d'Activité de Die : validation des conventions avec ERDF relatives à l'établissement et à l'exploitation de la nouvelle ligne électrique (Olivier Tourreng).

Le Vice-président en charge des zones d'activités économiques expose :



Dans le cadre de la viabilisation des parcelles de terrains de la ZA de Die, un réseau électrique composé d'une ligne HTA, d'une BT et de deux postes de transformation est en construction par ERDF.

Trois conventions relatives à l'établissement et à l'exploitation de ces nouveaux ouvrages doivent être contractualisées avec ERDF. La première cadre les droits de servitudes consentis à ERDF pour les réseaux HTA et BT, les 2 autres concernent la mise à disposition d'un terrain de 25 m2 pour chacun des postes de transformation.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve les conventions avec ERDF**
- **autorise le Président à signer les conventions avec ERDF**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

O.Tourenng informe que les travaux avancent bien, les réseaux sont pratiquement finis. Le planning est tenu et la livraison des terrains devraient se faire à la fin de l'année. G.Trémolet rappelle que les terrains de M.Raymond ne sont toujours pas échangés avec l'ONF. O.Tourenng informe que la subvention du FNAP a été notifiée à hauteur des 235 000€ pour les fouilles archéologiques, ce qui très positif.

6. Personnel : Modification de la durée de travail du poste chargé de pesée fiscale (Olivier Tourenng)

L'agent chargé de la pesée fiscale à l'abattoir occupe actuellement un poste d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 5h30. L'augmentation de l'activité (tonnage abattage a augmenté de 20% entre 2013 et 2014), couplée au passage à la pesée individuelle ovine (depuis décembre 2014) a généré une augmentation des heures complémentaires effectuées par l'agent.

Il vous est proposé de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 7 h.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

O.Tourenng explique que le volume horaire de ce poste peut être augmenté mais difficilement diminué. Aujourd'hui, les dépassements sont payés en heures complémentaires. L'annualisation a été étudiée. Elle nécessite de prévoir au jour près l'activité de l'agent, ce qui est impossible en l'espèce. Il propose de voir avec la SARL pour simplifier la complexité du poste notamment pour la pesée individuelle des agneaux, sachant que ce temps de travail est répercuté dans la redevance payée par la SARL. Il rappelle que la CCD voulait transférer cet agent à la SARL qui a refusé.

J.M.Rey estime élevé le tarif d'abattage pour l'Aïd (40€). O.Tourenng répond que ce tarif ne lui semble pas exorbitant. La SARL ne peut pas résister à la pression de l'Etat qui lui demande d'ouvrir les jours d'Aïd. G.Trémolet s'étonne que la communauté marocaine de Die ne soit pas prioritaire par rapport aux autres utilisateurs venus d'autres communes. O.Tourenng répond que l'organisation du travail revient à la SARL. Par contre, il précise que les collectivités voisines ont contribué aux investissements.

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCÓN
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

7. Personnel : Création d'un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet (Olivier Tourreng)

Pour permettre l'évolution de carrière d'un agent du service ordures ménagères, il vous est proposé de créer un emploi permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet (en remplacement d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe qui sera supprimé).

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

O.Tourreng indique qu'il s'agit d'un avancement de carrière d'un agent des ordures ménagères.

8. Personnel : Création d'un emploi de catégorie B – filière administrative à temps complet (Olivier Tourreng)

L'agent chargé de la gestion administrative des programmes de développement quitte son poste au 1^{er} octobre 2015. Le recrutement qui avait été lancé pour le remplacer a été infructueux et doit être relancé. Afin de pouvoir élargir les possibilités de recrutement, il vous est proposé de créer un emploi de catégorie B – filière administrative - à temps complet.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

9. Personnel : service civique - demande d'agrément et accueil de 2 jeunes volontaires (Olivier Tourreng)

Le vice-président en charge du personnel (O.Tourreng) expose :

La réforme de la collecte des ordures ménagères engendre des modifications importantes dans le quotidien des usagers. Pour les informer sur les bons gestes de tri, pour aider au tri en déchetterie, pour organiser des manifestations de sensibilisation, le Vice-Président propose d'accueillir deux jeunes volontaires en services civiques en tant qu'ambassadeurs du tri, pour une durée de 12 mois.

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 et le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatifs au service civique

Considérant le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise le Président à déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de service civique auprès des services de l'Etat**
- **donne son accord à l'accueil de 2 jeunes en service civique volontaire au service Environnement & Patrimoine en tant qu'ambassadeurs du tri**

- autorise le Président à signer tout acte, convention, contrat afférent au dispositif service civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application
- dit que les crédits nécessaires aux dépenses afférentes à ce dispositif seront prévus au budget de la collectivité

Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le

O.Tourenng précise que ces emplois correspondent à des ambassadeurs du tri qui informeront la population, saisiront les données recueillies dans les déchetteries. Le recrutement n'est pas encore prévu.

10. Personnel : Suppression d'emplois (Olivier Tourenng)

En 2015, pour accompagner l'évolution des services de la collectivité, les mouvements de personnel et l'évolution des carrières de certains agents, plusieurs emplois ont été créés. Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il vous est proposé de supprimer les emplois devenus inutiles.

Le Comité technique Paritaire, saisi pour avis, a donné un avis favorable à ces suppressions.

Les emplois à supprimer sont :

- un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet (avancement de grade)
- un emploi d'agent de maîtrise à temps complet (vacant).

Le nouveau tableau des effectifs de la collectivité s'établira comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET (occupés par des agents stagiaires, titulaires ou non titulaires)

Cadres d'emploi	Cat.	Emplois créés
Emploi fonctionnel		
- Directeur Général des Services	fonctionnel	1
Filière administrative/Grades		
- attaché territorial	A	11
tous grades catégorie B	B	1
- rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1
- rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1
- adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1
- adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	4
Filière technique/Grades		
- ingénieur principal	A	1
- technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1
- technicien territorial	B	3
- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2
- adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	C	3
- adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	C	4

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET (occupés par des agents stagiaires, titulaires ou non titulaires)

Cadre d'emploi	Cat.	Emplois créés	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service

Filière technique			
-Technicien territorial	B	1	1 de 17h00 hebdomadaires
- adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	3	1 de 14h21mn hebdomadaires 1 de 31h45mn hebdomadaires 1 de 7h00 mn hebdomadaires
Filière sociale			
- éducateur de jeunes enfants	B	1	1 de 18h30 hebdomadaires

EMPLOIS D'AVENIR A TEMPS COMPLET

	Emplois créés
- Agent administratif	1
- Agent technique polyvalent	2

Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le

Le poste d'éducateur de jeunes enfants est occupé par Christèle Arnaud-Ribes du Relais Assistantes Maternelles. Pas d'autre remarque.

11. Agriculture/Forêt : Plan d'Approvisionnement Territorial (Olivier Toureng)

Le vice-président en charge de l'agriculture expose :

Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) est un outil d'aide à la décision proposé par l'Association des Communes Forestières, qui vise à faire un état des lieux de la ressource forestière et de la comparer aux besoins du territoire.

Il est question de réaliser un PAT à l'échelle de la Communauté des Communes du Diois. Les dépenses prévisionnelles sont de 38 150 € HT qui s'équilibrent par un financement décomposé comme suit :

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCÓN
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

PLAN DE FINANCEMENT de l'opération en HT				
Principaux postes de dépenses	Montants	Cofinanceurs et autofinancement	Montants	%
Réalisation du PAT (Association des communes forestières)	21 700 €	Région (PSADER 50% du coût éligible) :	19 075 €	50%
Acquisition de données en forêt publique	3 200 €	Département :	3 815 €	10%
Compilation et traitement des données	3 500 €	Autres Publics (ADEME) :	7 630 €	20%
Inventaire statistique en forêt privée	8 250 €	Autofinancement :	7 630 €	20%
Acquisition de données complémentaires	1 500 €	dont : recettes		
		dont : sponsors		
Coût total HT :	38 150 €	Total :	38 150 €	
Recettes déductibles :	0	Recettes inéligibles :		
Dépenses inéligibles :		Dépenses inéligibles :		
Coût total éligible :	38 150 €	Total éligible :	38 150 €	

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la mise en œuvre du Plan d'Approvisionnement Territorial sur le Diois
- valide le principe que la Communauté des Communes du Diois se positionne comme chef de file
- approuve le plan de financement ci-dessus
- autorise le Président à engager les demandes de subventions auprès des financeurs
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le

Les communes du PRNV ont déjà un PAT. O.Tourenng informe que le Diois est un des rares territoires du Département non couverts par un PAT, malgré sa vocation forestière. L'objectif est d'avoir une vision globale, plus précise et agglomérée des surfaces forestières et de pouvoir quantifier le potentiel forestier du Diois. A.Matheron indique que ce document devient incontournable pour avoir des aides financières régionales ou départementales.

C. QUESTIONS DIVERSES

Zone d'Activités de Châtillon-en-Diois.

O.Tourenng et E.Vanoni ont rencontré un jeune entrepreneur de Menglon qui veut cultiver de la spiruline (algue très protéinée utilisée comme complément alimentaire). Il travaille en partenariat avec une entreprise bretonne (qui, elle, manque de soleil pour en produire). Cet entrepreneur souhaite acheter 2 ou 3 lots sur la ZA et à termes, il pourrait construire son unité de transformation. Compte tenu du coût d'acquisition, il lui a été proposé de mettre en place un principe de vente à terme (paiement échelonné en plusieurs années au terme duquel il devient propriétaire). Les membres du Bureau donnent leur accord pour envisager cette solution. L'entreprise Chaffois rencontrée également devrait se positionner prochainement sur l'acquisition de lots.

Pennes-le-Sec et l'accord local du conseil communautaire.

A.Matheron informe qu'une démission du maire actuel de tous ses mandats ou une démission de plus d'un tiers du conseil aurait des incidences sur la composition du conseil communautaire, issue d'un accord local. L'organisation de nouvelles élections au sein du conseil municipal de Pennes-le-Sec casserait cet accord en modifiant le nombre de délégués communautaires pour la

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCION
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

ville de Die (22 de droit commun, 17 avec un nouvel accord local, contre 12 actuellement). Pour les communes moyennes qui ont aujourd'hui 2 ou 3 délégués et dans l'hypothèse où Die aurait 22 délégués, ces communes passeraient à 1 ou 2 délégués. Par contre, la démission à Pennes-le-Sec n'aurait pas d'incidence sur la composition du Bureau, ni de l'exécutif. Enfin, si une commune nouvelle était créée, cela n'impacterait pas la composition du conseil.

G.Trémolet souhaite faire taire les rumeurs en affirmant que la ville n'a aucune velléité de prendre le pouvoir à la CCD.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17h25.

Le prochain bureau aura lieu le jeudi 15 octobre 2015 à 17h30 à la CCD à Die.

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT